

PROJET DE NORME INTERNATIONALE

ISO/DIS 3767-3

ISO/TC 23/SC 14

Secrétariat: ANSI

Début de vote:
2015-05-11

Vote clos le:
2015-08-11

Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications —

Partie 3:

Symboles pour matériel à moteur pour jardins et pelouses

Tractors, machinery for agriculture and forestry, powered lawn and garden equipment — Symbols for operator controls and other displays —

Part 3: Symbols for powered lawn and garden equipment

ICS: 01.080.20; 65.060.70

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/85d250a0-a345-4e5b-8726-53eb0f92a624/iso-3767-3-2016>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.



Numéro de référence
ISO/DIS 3767-3:2015(F)

© ISO 2015

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/85d250a0-a345-4e5b-8726-53eb0f92a624/iso-3767-3-2016>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

Un texte standard sera inséré par le Secrétariat central de l'ISO à partir du stade DIS.

L'ISO 3767 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications* :

Partie 1 : Symboles communs

Partie 2 : Symboles pour tracteurs et machines agricoles

Partie 3 : Symboles pour matériel à moteur pour jardins et pelouses

Partie 4 : Symboles pour le matériel forestier

Partie 5 : Symboles pour le matériel forestier portatif à main

Répertorier ici les changements si ce document est une révision.

La présente édition de l'ISO 3767-3 constitue une importante révision technique comprenant l'ajout de nombreux nouveaux symboles.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/833250a0-a345-4e5b-8726-53eb0f92a624/iso-3767-3-2016>

Sommaire

	Page
1	Domaine d'application.....1
2	Références normatives1
3	Termes et définitions.....2
4	Généralités2
5	Couleur3
6	Élaboration de nouveaux symboles4
7	Adaptation de symboles sous forme d'icônes d'affichage numérique.....4
8	Symboles pour tracteurs pour jardins et pelouses.....5
9	Symboles pour tracteurs pour jardins et pelouses..... 12
10	Symboles pour matériel de tonte de pelouse 13
11	Symboles pour motoculteurs 18
12	Symboles pour matériel de déneigement 19

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/85325010-a345-4e5b-8726-53eb0f92a624/iso-3767-3-2016>

Tracteurs, matériels agricoles et forestiers — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications — Part 3: Symboles pour matériels à moteur pour jardins et pelouses

1 Domaine d'application

1.1 L'ISO 3767-3 normalise les symboles à utiliser sur les commandes de l'opérateur et autres indicateurs sur le matériel à moteur pour jardins et pelouses tels que définis dans l'ISO 5395.

1.2 L'ISO 3767-1 couvre les symboles courants applicables à divers types de tracteurs et machines agricoles, de matériel forestier et de matériel à moteur pour jardins et pelouses. ISO 3767-2 établit les symboles applicables aux tracteurs et au matériel agricole. L'ISO 3767-4 définit les symboles applicables au matériel forestier. L'ISO 3767-5 définit les symboles applicables au matériel forestier portatif à main.

1.3 Il est possible de se référer à l'ISO 7000 et à l'IEC 60417 pour obtenir d'autres symboles couverts par des normes internationales pouvant potentiellement s'appliquer au matériel à moteur pour jardins et pelouses.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3767-1, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications—Partie 1 : Symboles communs*

ISO 5395, *Matériel de jardinage — Exigences de sécurité pour les tondeuses à gazon à moteur à combustion interne*

ISO 7000, *Symboles graphiques utilisables sur le matériel*
[disponible dans un format de base de données via les sites <http://www.graphical-symbols.info/> et <http://www.iso.org/obp/ui/>]

IEC 60417, *Symboles graphiques utilisables sur le matériel*
[disponible dans un format de base de données à l'adresse <http://www.graphical-symbols.info/>]

IEC 80416-1, *Principes de base pour les symboles graphiques utilisables sur le matériel — Partie 1 : Création des symboles graphiques pour enregistrement*

ISO 80416-2, *Principes de base pour les symboles graphiques utilisables sur le matériel — Partie 2 : Forme et utilisation des flèches*

IEC 80416-3, *Principes de base pour les symboles graphiques utilisables sur le matériel — Partie 3 : Guide pour l'application des symboles graphiques*

ISO 80416-4, *Principes de base pour les symboles graphiques utilisables sur le matériel — Partie 4 : Lignes directrices pour l'adaptation de symboles graphiques utilisables sur les écrans et les dispositifs de visualisation (icônes)*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1
symbole (symbole graphique)
figure visuellement perceptible utilisée pour transmettre des informations compréhensibles indépendamment de la langue. Un symbole peut être reproduit par un dessin, une impression ou tout autre moyen. Les lettres, les caractères numériques et les symboles mathématiques peuvent être employés comme symboles ou éléments de symbole. Pour certaines applications particulières, des groupes de lettres (par exemple, AUTO, STOP) sont utilisés comme symboles ou éléments de symbole.

NOTE Les lettres et les caractères numériques ne sont ni couverts par l'ISO/TC 145/SC 3 ni publiés dans l'ISO 7000 à moins d'être intégrés dans des symboles graphiques.

3.2
icône (icône d'affichage numérique)
représentation numérisée (pixélisée) d'un symbole graphique, habituellement utilisée sur un écran électronique reconfigurable ou sur une interface utilisateur graphique. Un même symbole peut être représenté par plusieurs icônes, chacune ayant une taille, un nombre de pixels ou une colorisation différents.

4 Généralités

4.1 Sauf indication contraire dans les articles suivants, les symboles doivent être utilisés conformément à l'ISO 3767-3.

4.2 Les symboles sélectionnés, qui sont présentés sous forme de contour dans l'ISO 3767-3, peuvent utiliser un remplissage dans l'utilisation réelle afin de renforcer la clarté de la reproduction et d'améliorer la perception visuelle de l'opérateur, sauf indication contraire notifiée pour les symboles individuels. Se référer aux préconisations de l'IEC 80416-3.

4.3 Les restrictions propres aux technologies de reproduction et de représentation peuvent nécessiter un épaississement du trait ou d'autres modifications mineures des symboles. De telles modifications sont autorisées si le symbole reste conceptuellement inchangé dans ses éléments graphiques de base et s'il demeure facilement perceptible par l'opérateur.

4.4 Pour améliorer l'apparence et la perceptibilité d'un symbole graphique ou pour le coordonner avec la conception du matériel où il sera apposé, il peut être nécessaire de modifier le symbole tel que décrit dans l'IEC 80146-3 (par exemple, changer l'épaisseur du trait ou arrondir les angles du symbole). Ces modifications sont autorisées sous réserve que les caractéristiques perceptibles essentielles du symbole soient conservées.

4.5 Pour l'utilisation réelle, tout symbole doit être reproduit aussi grand que possible afin d'être facilement perceptible par l'opérateur. Voir l'IEC 80416-1 pour en savoir plus sur les lignes directrices relatives à la taille appropriée des symboles. Il convient que les symboles regroupés dans un indicateur ou sur un ensemble de commandes soient à la même échelle que les repères en coin du symbole d'origine, comme illustré dans l'ISO 3767-3, afin de préserver une bonne relation visuelle entre les symboles. Les symboles doivent être utilisés dans l'orientation représentée dans l'ISO 3767-3, à moins qu'une rotation ou un effet d'image inverse ne soient précisément autorisés pour les symboles individuels.

4.6 La plupart des symboles sont créés en utilisant une approche de montage globale dans laquelle différents symboles et éléments de symbole sont combinés d'une manière logique pour produire un nouveau symbole.

4.7 Dans certains cas, les symboles peuvent être utilisés de façon conjointe, sans toutefois être combinés dans un symbole composite, afin de véhiculer la même signification que le symbole composite.

4.8 Les symboles ont généralement pour but de remplacer un ou plusieurs termes par une image graphique ayant la même signification pour tous les opérateurs, quelle que soit leur langue maternelle. Pour autant, l'emploi d'un symbole graphique dans le but d'identifier une commande ou un indicateur n'interdit pas d'utiliser des termes en parallèle.

4.9 Si le symbole représente une machine ou des parties d'une machine vue de côté, la machine doit être présumée comme se déplaçant de la droite vers la gauche dans la zone du symbole. Si le symbole représente une machine ou des parties d'une machine vue de dessus, la machine doit être présumée comme se déplaçant de bas en haut dans la zone du symbole.

4.10 Les symboles sur les commandes et les indicateurs doivent présenter un bon contraste par rapport au fond. Un symbole blanc ou clair sur un fond noir ou sombre est préférable pour la plupart des commandes. Les indicateurs peuvent utiliser soit un symbole blanc ou clair sur un fond noir ou sombre, soit un symbole noir ou sombre sur un fond blanc ou clair, en fonction de l'alternative offrant la meilleure perception visuelle. Lorsqu'une image de symbole est inversée (par exemple, noir pour blanc et vice versa), cette inversion doit être réalisée sur l'ensemble du symbole.

4.11 Dans le cas de symboles coulés, moulés, appliqués en relief ou gravés sur une surface, les symboles doivent pouvoir être dissociés visuellement de la surface quelle que soit la couleur utilisée.

4.12 Les symboles doivent être situés sur ou à côté des commandes ou des indicateurs qu'ils identifient. Lorsque plusieurs symboles sont nécessaires pour une commande, les symboles doivent être situés, par rapport à la commande, de telle sorte que le mouvement de la commande vers le symbole produise l'action décrite par ce symbole.

4.13 Les flèches utilisées dans les symboles doivent être conformes aux prescriptions de l'ISO 80416-2. L'IEC 80416-1 doit être consultée pour les principes généraux de création des dessins originaux de symboles. Il convient de se référer à l'IEC 80416-3 pour obtenir les lignes directrices relatives à l'application des symboles.

4.14 Les numéros d'enregistrement ISO/IEC sont indiqués pour les symboles de l'ISO 3767-3 qui sont enregistrés dans l'ISO 7000 ou l'IEC 60417.

NOTE Les dessins originaux de symboles sont soit approuvés et enregistrés par l'ISO/TC 145/SC 3 et publiés dans l'ISO 7000, soit approuvés et enregistrés par l'IEC/SC 3C et publiés dans l'IEC 60417. Dans certains cas, des symboles modifiés ou adaptés à l'application sont normalisés dans l'ISO 3767-3 en lieu et place des dessins originaux enregistrés.

4.15 Lorsque des lettres ou des chiffres sont utilisés dans un symbole, la police utilisée ne doit pas être considérée comme définitive. Il est possible d'appliquer des polices différentes dans la mesure où les lettres et les chiffres demeurent lisibles.

4.16 Les symboles référencés dans l'ISO 3767-3 comportent des repères qui marquent les angles du modèle de base carré de 75 mm de côté de l'IEC 80416-1. Les repères d'angle ne font pas partie du symbole, mais sont représentés pour assurer une présentation uniforme de tous les symboles graphiques.

5 Couleur

Lorsqu'elles sont utilisées sur des indicateurs lumineux, les couleurs suivantes doivent avoir la signification indiquée ci-après :

— Le rouge indique un défaut, un sérieux dysfonctionnement ou un état de fonctionnement nécessitant une attention immédiate ;

- Le jaune ou ambre indique un état en dehors des limites normales de fonctionnement ;
- Le vert indique une condition normale de fonctionnement.

6 Élaboration de nouveaux symboles

6.1 Avant d'élaborer un nouveau symbole, il convient de rechercher les symboles déjà normalisés ayant une signification identique ou similaire. L'ISO 7000 et l'IEC 60417 (tous deux disponibles sous forme de base de données) regroupent les symboles internationalement normalisés et peuvent se révéler utiles pour rechercher les symboles appropriés qui ne figurent pas dans l'une des parties de l'ISO 3767 et pour générer des concepts exploitables dans l'élaboration de nouveaux symboles.

6.2 Les nouveaux symboles doivent être élaborés conformément aux principes de l'ISO 3767-1. Annexe A. Il convient de se référer à l'IEC 80416-1 pour obtenir les principes généraux de la création de symboles. Les flèches doivent être telles qu'indiquées dans l'ISO 80416-2. Chaque forme de flèche possède une signification bien précise, conformément à l'ISO 80416-2. Il convient de veiller à utiliser la forme de flèche appropriée. Conformément aux directives de l'ISO 3767-1, l'Annexe A permet d'élaborer des symboles à la forme graphique et au contenu compatibles avec une normalisation internationale et un enregistrement ISO 7000.


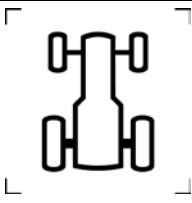


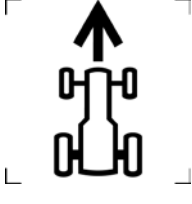
6.3 Les symboles proposés en vue de leur normalisation dans l'ISO 3767-3 doivent inclure une brève explication de leur fonction ou utilisation prévue.

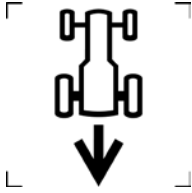




NOTE L'IEC 80416-1 utilise le terme « description » pour ce type d'information et fournit des lignes directrices pour la rédaction de descriptions concernant les symboles en attente de normalisation ISO 7000 ou IEC 60417. Les descriptions des symboles normalisés dans l'ISO 3767-3 peuvent être utilisées comme exemples.

7 Adaptation de symboles sous forme d'icônes d'affichage numérique

Il est possible d'adapter les symboles afin de les utiliser comme icônes d'affichage numérique sur des unités d'affichage visuel, telles que des indicateurs reconfigurables ou autres indicateurs électroniques. Il convient que ces adaptations respectent les principes de l'ISO 80416-4. Il convient en outre de veiller tout particulièrement à ce que les icônes d'affichage numérique conservent l'impression visuelle du symbole dont elles sont dérivées. Les principes relatifs à l'emploi des couleurs dans les symboles s'appliquent également à l'emploi des couleurs dans les icônes d'affichage numérique.

8 Symboles pour tracteurs pour jardins et pelouses

	Symbole graphique	Description/application du symbole	Numéro d'enregistrement ISO/IEC
8.1		Tracteur pour jardins et pelouses (vue de côté de la machine) Pour identifier le tracteur vu de côté (de profil). À utiliser comme symbole de base pour l'élaboration de symboles pour tracteurs utilisant une vue de côté (de profil).	ISO 7000-3477
8.2		Tracteur pour jardins et pelouses (vue de dessus de la machine) Pour identifier le tracteur vu de dessus (en plan). À utiliser comme symbole de base pour l'élaboration de symboles pour tracteurs utilisant une vue de dessus (en plan).	ISO 7000-3478
8.3		Tracteur pour jardins et pelouses – Sens de déplacement vers l'avant (vue de côté de la machine) Pour identifier la commande permettant de déplacer le tracteur en marche avant. Pour indiquer que le tracteur se déplace en marche avant. Le tracteur est représenté vu de côté (de profil).	ISO 7000-3479
8.4		Tracteur pour jardins et pelouses – Sens de déplacement vers l'arrière (vue de côté de la machine) Pour identifier la commande permettant de déplacer le tracteur en marche arrière. Pour indiquer que le tracteur se déplace en marche arrière. Le tracteur est représenté vu de côté (de profil).	ISO 7000-3480
8.5		Tracteur pour jardins et pelouses – Sens de déplacement vers l'avant (vue de dessus de la machine) Pour identifier la commande permettant de déplacer le tracteur en marche avant. Pour indiquer que le tracteur se déplace en marche avant. Ce symbole est représenté comme si l'observation du tracteur se faisait par une personne regardant au-dessus de la machine.	ISO 7000-3481

	Symbole graphique	Description/application du symbole	Numéro d'enregistrement ISO/IEC
8.6		<p>Tracteur pour jardins et pelouses – Sens de déplacement vers l'arrière (vue de dessus de la machine)</p> <p>Pour identifier la commande permettant de déplacer le tracteur en marche arrière.</p> <p>Pour indiquer que le tracteur se déplace en marche arrière.</p> <p>Ce symbole est représenté comme si l'observation du tracteur se faisait par une personne regardant au-dessus de la machine.</p>	ISO 7000-3482
8.7		<p>Tracteur pour jardins et pelouses – Vitesse au sol</p> <p>Pour identifier l'indicateur de vitesse au sol du tracteur.</p> <p>Pour indiquer la vitesse au sol du tracteur.</p>	ISO 7000-3483
8.8		<p>Tracteur pour jardins et pelouses – Vitesse au sol – Mode de fonctionnement automatique</p> <p>Pour identifier la commande d'activation du mode automatique pour la vitesse au sol du tracteur.</p>	ISO 7000-3484
8.9		<p>Tracteur pour jardins et pelouses – Roues avant motrices</p> <p>Pour identifier la commande des roues avant motrices du tracteur.</p> <p>Pour indiquer l'état de fonctionnement de la fonction de roues avant motrices du tracteur.</p>	ISO 7000-3259
8.10		<p>Tracteur pour jardins et pelouses – Roues avant motrices – Conduite automatique</p> <p>Pour identifier la commande de fonctionnement automatique des roues avant motrices du tracteur.</p> <p>Pour indiquer que les roues avant motrices du tracteur sont en mode de fonctionnement automatique.</p> <p>L'embrayage et le débrayage se font automatiquement en fonction des conditions de fonctionnement.</p>	ISO 7000-3485